

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 29 juin 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 178 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Nicolas BAZZUCCHI - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - François BERNARDINI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Bernard DESTROST - Alexandre DORIOLE - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Héléne GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Stéphane PAOLI - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marion BAREILLE représentée par David GALTIER - Moussa BENKACI représenté par Karima ZERKANI-RAYNAL - Sabine BERNASCONI représentée par Catherine PILA - Julien BERTEL représenté par Camélia MAKHLOUFI - Kayané BIANCO représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Linda BOUCHICHA représentée par Yves MESNARD - Nadia BOULAINSEUR

représentée par Gilbert SPINELLI - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Gérard BRAMOULLE représenté par Sophie JOISSAINS - Romain BRUMENT représenté par Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Jean-Louis CANAL représenté par Marylène BONFILLON - Laure-Agnès CARADEC représentée par Emmanuelle CHARAFE - Mathilde CHABOCHE représentée par Sébastien BARLES - Philippe CHARRIN représenté par Daniel GAGNON - Gaby CHARROUX représenté par Gérard FRAU - Lyece CHOULAK représenté par Lourdes MOUNIEN - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Christian DELAVET représenté par Frédéric GUINIERI - Vincent DESVIGNES représenté par Vincent LANGUILLE - Sylvaine DI CARO représentée par Stéphane PAOLI - Eric GARCIN représenté par Romain BUCHAUT - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Sophie GUERARD représentée par Perrine PRIGENT - Vincent KORNPROBST représenté par Etienne TABBAGH - Philippe LEANDRI représenté par Jean-Pascal GOURNES - Éric LE DISSES représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Nathalie LEFEBVRE représentée par Magali GIOVANNANGELI - Richard MALLIE représenté par Roland GIBERTI - Remi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO - Hervé MENCHON représenté par Prune HELFTER-NOAH - Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON - Claudie MORA représentée par Nicole JOULIA - Patrick PAPPALARDO représenté par Frédéric GUELLE - Didier PARAKIAN représenté par Pierre LAGET - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Amapola VENTRON - Claude PICCIRILLO représenté par Guy BARRET - Véronique PRADEL représentée par Grégory PANAGOUDIS - Michèle RUBIOLA représentée par Pierre HUGUET - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Laurent BELSOLA - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Laurence SEMERDJIAN représentée par Sandrine MAUREL - Catherine VESTIEU représentée par Samia GHALI - Anne VIAL représentée par Agnès FRESCHÉL - Jean-Louis VINCENT représenté par Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS - Nassera BENMARNIA - Frédéric CORNAIRE - Sophie GRECH - Sébastien JIBRAYEL - Jean-Marie LEONARDIS - Bernard MARANDAT - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Férouz MOKHTARI - Christian NERVI - Frank OHANESSIAN - Pauline ROSSELL - Lionel ROYER-PERREAUT - Monique SLISSA.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Franck SANTOS représenté à 15h30 par Yves WIGT – Corinne BIRGIN représentée à 15h34 par GUICHARD Roger – Sophie AMARANTINIS représentée à 14h45 par Gérard GAZAY – Daniel GAGNON représenté à 16h00 par Roland GIBERTI – Gérard AZIBI représenté à 16h10 par Laure ROVERA – Eric CASADO représenté à 16H15 par Patrick GRIMALDI – Emmanuelle CHARAFE représentée 16h19 par Emilie CANNONE – Martine CESARI représentée à 16h40 par Olivier FREGEAC – Marie MARTINOD représentée à 16h50 par Solange BIAGGI – Jean-Jacques COULOMB représenté à 16H55 par Olivier GUIROU – Jean-Pierre SERRUS représenté à 17h00 par Didier KHÉLFA – Pascale MORBELLI représentée à Loïc GACHON à 17H37.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Alain ROUSSET à 15h45 – Pierre HUGUET à 15h45 – Françoise TERME à 15h50 – Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES à 15h50 – Sophie ARRIGHI à 15h51 – Bernard DEFLESSELLES à 16h00 – Georges ROSSO à 16h00 – Philippe GRANGE à 16h25 – René RAIMONDI à 16h25 – Véronique MIQUELLY à 16h34 – Laurent BELSOLA à 16h37 – Monique FARKAS à 16h40 – Michel LAN à 16h40 – Lionel DE CALA à 16h45 – Pascal CHAUVIN à 16h50 – Sébastien BARLES à 16h50 – Nicolas BAZZUCCHI à 16h50 – Claude FERCHAT à 16h50 – Lourdes MOUNIEN à 16h50 – Cédric JOUVE à 16h50 – Christian PELLICANI à 16h50 – Didier REAULT à 16h51 – Patrick AMICO à 16h52 – Pierre LEMERY à 16h53 - Ulrike WIRMINGHAUS à 16h57 – Aicha SIF à 17h19 – Doudja BOUKRINE à 17h42 – Caroline MAURIN à 17h46 – Stéphane RAVIER à 17h53.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM-002-14448/23/CM

■ GEMAPI - Approbation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Durance

55401

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

En vertu des dispositions de la loi MAPTAM, la Métropole Aix-Marseille-Provence assure, depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, dite « GEMAPI ».

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) est un dispositif technique et financier qui permet de mobiliser plusieurs sources de financement dont les Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (ou Fonds Barnier). Ce dispositif permet de mener une démarche cohérente de gestion du risque inondation à l'échelle d'un bassin versant. Il a pour objectif de réduire de manière durable les conséquences dommageables des inondations sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

Le PAPI constitue le cadre dans lequel les collectivités d'un bassin versant ont la volonté d'inscrire l'ensemble de leurs actions de gestion des risques d'inondation, afin de renforcer l'efficacité de leur politique publique de prévision, de prévention et de protection.

Suite à une première démarche PAPI menée sur la Basse Durance (entre Saint-Paul-lès-Durance et le Rhône), le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) a souhaité poursuivre sa politique de gestion du risque inondation avec la mise en œuvre d'un nouveau PAPI Durance sur la période 2024-2030, s'exerçant sur deux périodes 2024/2027-2027/2030.

Ce nouveau programme concernera les communes de la Durance depuis Serre-Ponçon jusqu'à sa confluence avec le Rhône, mais également les communes de certains affluents de la Durance. Au total, c'est un territoire de 4 900 km² composé de 172 communes, 11 cours d'eau (La Durance et 10 de ses affluents), 15 EPCI et 470 000 habitants qui sera concerné par ce futur PAPI.

Le PAPI Durance comprend 51 actions – décomposées en 148 opérations - réparties selon les axes thématiques suivants :

- Améliorer la connaissance des aléas et la conscience du risque.
- Assurer la surveillance et la prévision des crues et des inondations.
- Gérer l'alerte et la crise en cas de crue et d'inondation.
- Promouvoir la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et l'urbanisme.
- Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens.
- Gérer les écoulements.
- Gérer les ouvrages de protection hydrauliques.

Lors du Comité Rivière qui fait office de Comité de Pilotage de la démarche PAPI, en garantissant la bonne exécution technique et financière des opérations, le programme d'actions a été validé. C'est ainsi que les 15 maîtres d'ouvrages sous l'égide de l'opérateur central, le SMAVD, ont validé le dossier d'agrément pour un montant global de 27 millions d'euros. (Dossier en annexe)

Les actions de ce PAPI qui concernent les communes du territoire de la Métropole, à savoir : Saint-Estève-Janson, Saint-Paul-les-Durances, Meyrargues, Sénas, Le Puy-Sainte-Réparate, Jouques, Charleval, Peyrolles, La Roque d'Anthéron, Mallemort, Pertuis, représentent 636 000€ HT. Dans ce cadre, déduction faite des subventions 363 000 € et des parts des autres EPCI à hauteur de 67 500€, la Métropole intervient financièrement à hauteur de 201 500 €.

Elle est engagée directement, en qualité de maître d'ouvrage, pour les communes métropolitaines incluses dans le bassin versant de la Durance sur deux actions :

- FA 4.3 a et FA 4.3 b / Axe 4 : Etude de ruissellement sur le territoire AMP – caractérisation de l'aléa ruissellement sur les territoires des bassins versants affluents de la Durance au sein de la Métropole - montant global : 150 000 € HT (subventionné à hauteur de 50% par l'Etat).

La Métropole délègue au SMAVD :

- F A 7.6 b / Axe 7 : la restructuration des ouvrages de Sénas - montant global : 150 000 € HT (subventionné à hauteur de 50% par l'Etat et 20% par le CD 13)
- F A 7 14 b / Axe 7 : la réalisation d'un système d'endiguement sur l'EZE – opération – Etudes complémentaires pour la définition d'un système d'endiguement sur le bassin versant de l'EZE (Pertuis) - montant global : 190 000€ HT (subventionné à hauteur de 50% par l'Etat et 20% par le CD 84) une part de 3 % sera prise en charge par l'EPCI COTELUB.

La Métropole participera également dans le cadre de la délégation de compétence aux actions :

- FA 1.8 b / Axe 1 : Etude hydraulique et proposition de mise en cohérence du parc d'ouvrage existant entre le Puy-Saint-Réparate et Saint-Estève-Janson – montant global : 10 000€ HT – la contribution de la Métropole pour ces communes sera à hauteur de 30 %
- FA 3.1 d / Axe 3 : Accompagnement dans la mise à jour des volets inondation des PCS et PICS – montant global : 96 000€ – la contribution de la Métropole pour ces communes sera à hauteur de 20%.
- FA 3.2 c / Axe 3 : Exercice de crise et coordination, mise en pratique des consignes de gestion en période de crue des systèmes d'endiguement – montant global : 25 000€ HT – la contribution de la Métropole pour ces communes sera à hauteur de 20%.
- FA 3.2 d / Axe 3 : Exercice de crise et coordination, exercice en période de crue multi acteurs sur le périmètre du TRI – montant global : 15 000€ HT- la contribution de la Métropole pour ses communes sera de 20 %.
- (fiches actions et planning prévisionnel en annexe)

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération du Bureau de la Métropole du 28 mars 2019, portant délégation de compétences en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations sur le territoire du Bassin de la Durance (SMAVD) N° DEA 003-5764/19/CM ;
- La délibération du Bureau de la Métropole du 31 juillet 2020, portant sur l'avenant N° 1 de la convention de délégation de compétences au SMAVD N° MET/20/14977/BM ;
- La délibération du Conseil de la Métropole du 18 février 2021, portant sur l'avenant N° 2 de la convention de délégation de compétences au SMAVD N° TCM 0289709/21/CM ;
- La délibération du Conseil de la Métropole du 7 octobre 2021, portant sur la convention de délégation au SMAVD sur les cours d'eau orphelins affluents de la Durance N° TCM 013-10581/21/CM ;
- La délibération du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021, portant sur la convention de délégation de compétences au SMAVD sur l'EZE- commune de Pertuis N° TCM 005-11146/21/CM ;
- L'arrêté préfectoral du Vaucluse du 28 décembre 2022 portant modification des statuts du SMAVD ;

- La délibération du Conseil de la Métropole du 19 janvier 2023, portant sur l'avenant N° 3 de la convention de délégation de compétence au SMAVD, N° TCM004-31191/23/BM.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le programme d'actions tel que défini dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations Durance est cohérent avec la feuille de route métropolitaine en terme de GEMAPI.
- Que la Métropole souhaite poursuivre les efforts en matière de prévention du risque inondation sur le territoire.
- Que le dossier de demande d'agrément auprès des services instructeurs de l'Etat, exposant l'ensemble des axes, actions et opérations a été validé lors du COPIL du 6 janvier 2023.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le programme d'actions du PAPI Durance, ci-annexé, au dossier de demande d'agrément auprès des services instructeurs.

Article 2 :

Est approuvé l'engagement de la Métropole à hauteur de 636 000 euros HT.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer tous les actes y afférents.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sous réserve de la labellisation du PAPI Durance seront inscrits au budget annexe GEMAPI 2024 – Opération N° 2021001700.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Mer - Littoral,
Cycle de l'Eau - GEMAPI
Ports

Didier REAULT